**7 - Pôle Ressources – Direction Affaires Juridiques : Guide déontologique point d'étape (information) ;**

Je ne sais plus exactement la formulation de mon intervention, mais les deux sujets étaient :

Agents journalistes concernés au même titre que les autres agents. COPROD associé pour la forme.

Accès à l'information des agents éloignés de l'informatique ? : quelques exemplaires papier diffusés dans les grosses directions + DAJ va en parler aux encadrants de bien faire redescendre… Un article dans le LRH qui parle du guide et du petit déj RH.